



Code de vie de l'école des Saints-Martyrs Canadiens

A) Respect des autres

1. Je suis ponctuel. (Pour cette règle, la politique des retards s'applique.)
2. Je suis toujours poli et courtois dans mes paroles et mes gestes envers tout le monde.
3. Je respecte les interventions faites par les adultes de l'école.
4. J'ai en tout temps un comportement et une attitude qui favorisent le bien-être des autres.
5. Je me déplace en silence et calmement dans l'école pendant les heures de classe.
6. Lors des départs et des arrivées, je me prépare et je me déplace calmement.
7. J'ai une alimentation saine et équilibrée (ne sont pas autorisées la gomme et les friandises et pour cause d'allergie sévère, les arachides et noix). Je dois privilégier des collations santé comme des fruits ou des légumes.



B) Respect de ce qui m'entoure

1. Je jette tous mes déchets dans les poubelles et recycle ce qui peut l'être selon les procédures en vigueur dans l'école.
2. Je fais attention au matériel de l'école et des autres. (Je rembourse tout ce que je perds ou endommage.)
3. Je remets ce que je trouve à un adulte de l'école.
4. Je garde propre et respecte tous les lieux que je fréquente.
5. Je respecte les travaux et les affiches exposés sur les murs et les babillards de l'école.
6. Pour maintenir un climat favorable aux apprentissages, je laisse mes objets personnels à la maison (téléphones cellulaires, baladeurs, jeux vidéo, argent, jouets,...) sauf si autorisés par l'école lors d'une occasion spéciale).



C) Respect du code vestimentaire

1. Je porte des vêtements décents et appropriés à la vie scolaire et à la température.
2. J'attache mes souliers en tout temps. (Pour des raisons de sécurité, les élèves ne doivent pas porter des sandales ou des souliers sans attaches.)
3. En hiver, à l'extérieur, les bottes sont obligatoires dès les premières neiges jusqu'au moment où la direction me permet de mettre mes souliers.



D) Sécurité entre la maison et l'école

1. J'arrive au moment où les enseignants surveillent (7h50 et 12h50) et j'entre immédiatement dans la cour.
2. Après les heures de classes, je quitte immédiatement la cour et circule sur le trottoir vers la maison sans flâner et sans me bousculer.
3. J'attends mon accompagnateur dans la cour de l'école.



E) Sécurité sur les cours d'école

1. Je respecte les règles de sécurité et de jeux. (pas de tirailage, ni bousculade, ni balle de neige,...)
2. Si ma santé me permet de venir à l'école, je vais dehors à la récréation.
3. Je reste dans les limites de la cour et je joue dans les aires réservées selon le jeu.
4. Au son de la cloche, j'arrête de jouer tout de suite et je prends mon rang calmement



Politique des retards

- Au début de l'année, tous les élèves de l'école qui ont eu plus de dix retards l'année précédente recevront une lettre de la direction pour leur faire part de la politique des retards.

Pour chaque retard, l'élève doit entrer par le secrétariat où un billet de retard lui sera remis. Tous les retards sont compilés dans un registre.



NIVEAU 1 :

Au 3^e retard, une lettre est envoyée à la maison afin de rappeler la politique des retards.

NIVEAU 2 :

Au 5^e retard, l'enseignant(e) téléphone au parent pour rappeler la politique des retards et aviser qu'il y aura des conséquences si les retards persistent.

NIVEAU 3 :

Au 7^e retard, pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle, les parents sont convoqués au bureau de la direction.

Au 7^e retard, pour les élèves du 2^e et 3^e cycle, un avis de retenue est envoyé pour que l'enfant se présente à l'école à 7h30

NIVEAU 4 :

Au 10^e retard, une retenue d'une demi-journée doit être faite par l'élève lors d'une journée pédagogique et celui-ci doit être reconduit par ses parents le matin de la retenue.

Au-delà de dix retards, le parent de l'élève sera convoqué à l'école afin de mettre en place des moyens pour permettre à l'élève d'arriver à l'heure. Si les retards persistent, des mesures supplémentaires seront mises en place.

Renforcement positif

☆ ACTIVITÉ VALORISATION

À six reprises durant l'année, une activité de valorisation sera organisée pour tous les élèves qui auront eu moins de 4 manquements au code de vie de l'école. Une perte de la moitié de l'activité aura lieu si l'élève a eu un manquement majeur.

☆ BILLETS DOUX

Chaque intervenant de l'école recevra un carnet de billets doux (billets verts) qu'il pourra distribuer tout au cours de l'année pour souligner des bons coups ou de bonnes actions

☆ TABLEAU D'HONNEUR

Un tableau d'honneur sera installé afin de valoriser les élèves qui respectent bien les règles du code de vie de l'école et autres éléments choisis par l'équipe-école. À quatre reprises durant l'année, des élèves dans chacune des classes seront choisis pour leur distinction selon les critères qui rappelle notre thème annuel *Construisons notre école, bâtissons notre avenir...*

☆ **A** accompli, actif, aidant, altruiste, appliqué, artistique, assidu, autonome, avenant, ...

☆ **V** vaillant, vigilant, volontaire, vrai, ...

☆ **E** empathique, engagé, enthousiaste, entreprenant, épanoui, ...

☆ **N** noble, novateur, nuancé, ...

☆ **I** imaginatif, impliqué, ingénieux, intègre, intéressé, ...

☆ **R** reconnaissant, respectueux, responsable, rigoureux, ...